

PROTOCOLE DE LUTTE À LA VIOLENCE ÉCOLE SAINT-DAVID

COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS ou à **CARACTÈRE VIOLENT** qui surviennent dans la classe, dans les transitions et sur la cour.

Le système de gestion de la classe s'applique lorsque l'évènement se déroule en classe.

Le système de fiche s'applique lorsqu'il est dans la cour.

Consigner les événements dans **MOZAÏK**

SANCTION	MESURES ÉDUCATIVES	IMPLICATION DES PARENTS
Perte de récréation, Réflexion sur la violence à faire à la maison ou lors d'un privilège, Système de gestion de classe,	Encadrement des transitions, Défis à l'enfant, Modélisation des comportements, Médiation entre les élèves, Carnet de route,	Appel aux parents, Signature de la réflexion, de la lettre ou du dessin d'excuse, du carnet de route, Notes dans Mozaïk

Lorsque les interventions effectuées et les stratégies mises en place par le titulaire n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape peut être envisagée en tenant compte de :

la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.

- Une demande d'intégration aux **RÉCRÉATIONS SUPERVISÉES** est à envisager.
- Une demande d'intégration aux **ACCUEILS SUPERVISÉS** est à envisager.

SANCTION	MESURES ÉDUCATIVES	IMPLICATION DES PARENTS
Retrait d'une heure En concertation avec la direction et les TES Appel à la maison	Réflexion écrite ou dessin Habilités sociales, techniques d'impact, médiation, gestion des émotions Geste réparateur en lien avec l'offense	Discussion avec l'enfant Signature des parents Appel aux parents
SANCTION	MESURES ÉDUCATIVES	IMPLICATION DES PARENTS
Retrait d'une journée En concertation avec la direction et les TES Appel à la maison	Réflexion écrite ou dessin Geste réparateur Habilités sociales, techniques d'impact, médiation, gestion des émotions Contrat d'engagement	Discussion avec l'enfant Signature du contrat et de la réflexion Appel aux parents Sanction supplémentaire à leur discrétion

Lorsque les sanctions effectuées et les mesures éducatives mises en place par les TES n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape peut être envisagée en tenant compte de :

la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.

SANCTION	MESURES ÉDUCATIVES	IMPLICATION DES PARENTS
Suspension externe d'une journée Appel à la maison Réintégration en présence des parents	Capsule clin d'œil Travail de classe à faire à la maison Geste de réparation Évaluation de la situation par un professionnel	Le parent vient chercher son enfant Discussion avec l'enfant Le parent prend rendez-vous afin de réintégrer son jeune le lendemain

*Lorsque la suspension effectuée et les mesures éducatives mises en place par la direction et les parents n'ont pas d'impact positif, la prochaine étape des interventions éducatives peut être envisagée. La décision sur la prochaine intervention éducative doit se baser sur :

la complexité, la gravité, la fréquence, la durée et la constance des comportements.

SANCTION	MESURES ÉDUCATIVES	IMPLICATION DES PARENTS
Suspension externe de deux jours Appel à la maison par la direction Étude de cas à planifier en présence du professionnel	Réflexion écrite Travaux scolaires à faire à la maison Geste de réparation Suivi avec un professionnel de l'école Rencontre préventive avec un policier POSSIBLE	Le parent vient chercher son enfant Discussion avec l'enfant Le parent prend rendez-vous avec la direction pour une étude de cas en présence de l'élève

- Il est à noter que l'enseignant discutera avec l'élève à chaque étape du protocole.
- La direction peut en tout temps ajouter ou enlever une mesure selon la situation.